



LA LETTRE DE LA FPN

FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

Directeurs de la publication : B. Rodenstein, J.-P. Kirmann
62, Ban Saint-Dié 88230 — PLAINFAING
<http://federation-pupilles.fr>

La FPN est affiliée à la Fédération nationale André Maginot, groupement 252

N° 8 - Novembre 2014

Éditorial

Chers amis,

L'accouchement de la lettre éditoriale que vous tenez en main fut particulièrement laborieux. Pour cause !

La première rédaction a été entreprise au moment où nous avons pris connaissance du rapport écrit par M^{me} Paola Zanetti, ex qualité de rapporteur du budget des Anciens Combattants et de la Mémoire, en vue du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale. C'était à la mi octobre. Nous étions parvenus à des positions communes avec les fédérations « amies », sous la houlette de la FNAM. Madame Zanetti, en lien avec les ministères, a fait des propositions « raisonnables », au vu de la situation de blocage qui dure depuis des années.

L'espoir minimal était d'obtenir du ministère l'écriture d'une circulaire appelant les services de l'ONAC, à CAEN, à faire une lecture réellement plus « éclairée » que celle qui prévaut encore à l'heure actuelle. Nous pensions que le débat allait être rude, mais qu'un pied allait pouvoir être posé au-delà du seuil pour maintenir la porte des négociations entr'ouverte.

Mes propos demeuraient encore teintés d'espérance.

Deuxième étape : le fameux débat tronqué au moment du vote en séance publique, fin octobre. Le ministre en exercice, M. Kader ARIF, oppose un veto absolu à une quelconque prise en considération de nos associations. Tout au plus admet-il que des cas isolés soient soumis à un nouvel examen, mais sans dire sur quelles bases et sur quels critères les services se prononceraient.

Pour moi, c'est le coup de (dis) grâce ! Je titre ainsi mon nouvel éditorial. Je suis abattu à titre personnel et ne laisse plus d'illusions à personne, dans cet écrit empreint de pes-

simisme et de colère difficilement contenue. Le Conseil d'administration, réuni le 19 novembre à Paris, me « remonte les bretelles ». Il ne faut pas « désespérer Billancourt » ! Nos adhérents doivent savoir que nous ne rendons pas (encore) les armes.

Troisième texte : le dernier en date, celui de ce 22 novembre 2014, réécrit à partir des événements d'hier, la démission de M. Kader ARIF et l'arrivée rue de Bellechasse, au siège du secrétariat d'État, d'un Mosellan, M. TODESCHINI. Une personne qui connaît parfaitement notre dossier pour avoir été le bras droit de M. Jean-Pierre MASSERET, ancien titulaire du poste ministériel.

Dès aujourd'hui, je reprends attache avec les Fils des Tués, l'ANPNOGD et avec la FNAM, pour solliciter une audience auprès du nouveau ministre.

Si l'éventualité d'un troisième décret semble totalement abandonnée, il n'est pas trop tard pour obtenir du Gouvernement une véritable clarification sur ce qu'il nomme la barbarie, voire l'extrême barbarie nazie. Ce serait un premier pas.

Dans un second temps, il serait judicieux pour tous, de quitter le domaine des interprétations plus ou moins subjectives de cette barbarie à géométrie très variable, en revenant sur le terrain du droit objectif et en prenant pour critères, par exemple, les victimes de crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, tels qu'ils ont été jugés au tribunal militaire de Nuremberg, en 1945.

Mais nous n'en sommes pas encore à ce stade. La priorité des priorités est de rencontrer le ministre et de tenter de rétablir un minimum de dialogue. Je m'y emploie.

Très cordialement,

Bernard Rodenstein
Président de la FPN

Assurément l'avenir s'assombrit ! Oui, mais tout n'est peut-être pas perdu

L'Assemblée générale de la FPN, à Caen, au mois de mai dernier, a décidé de poursuivre le combat sur deux volets.

Le volet politique

Vous venez de lire en première page l'éditorial de notre président Bernard Rodenstein. Il est presque certain que notre horizon n'est pas au beau fixe. Cependant nous allons continuer à mettre l'accent et si possible la pression sur ce gouvernement pour que la circulaire interprétative du traitement des dossiers d'indemnisation annoncée par le ministre en personne, puis refusée dans un deuxième temps par ce même ministre, soit rendue publique. En effet, nous n'acceptons pas le traitement au cas par cas totalement arbitraire, laissant la place à toutes les dérives. Nous en avons d'ores et déjà constaté de nombreuses.

Le volet judiciaire

Nous reprenons l'exploration de la piste juridique. La procédure sera probablement très longue et risque d'être onéreuse. Un premier contact avec un avocat nous a permis d'y voir un peu plus clair concernant cette voie. Une note juridique de 16 pages, rédigée

par celui-ci, nous laisse entrevoir une petite éclaircie. Depuis la décision en 1999 de la Cour européenne des droits de l'homme rejetant le recours de l'ANPNOGD pour non recevabilité, la situation a évolué grâce à la jurisprudence des tribunaux administratifs. Les arguments contenus dans le jugement de la cour administrative de Nantes en octobre 2010 pourraient être évoqués dans le cadre d'un nouveau recours pour rupture d'égalité. Il pourrait alors être envisagé une nouvelle saisine de la cour européenne qui n'a toujours pas statué sur le fond et qui pourrait condamner la France si elle jugeait la requête recevable. Le conseil d'administration m'a mandaté pour étudier avec le cabinet d'avocats quelles seraient les procédures qu'il envisagerait d'engager, leurs éventuelles durées et le coût prévisionnel qu'elles occasionneraient.

Les décrets de 2000 et 2004 concernant la Seconde Guerre mondiale, cela nous impose, malheureusement, pour une action judiciaire, de rester dans ce cadre chronologique.

Jean-Paul Kirmann
Secrétaire général de la FPN

Quoi de neuf ?

Le 6 juin 2014, à Caen, le Président de la République a salué des membres de notre Fédération lors des commémorations nationales qui ont été organisées pour le 70^e anniversaire du débarquement en Normandie. Cette rencontre a pu avoir lieu grâce au Maire de Caen que le président Rodenstein avait sollicité lors de l'assemblée générale

que notre Fédération avait organisée au Mémorial trois semaines plus tôt et à laquelle 124 personnes dont 48 délégués de nos associations membres, ont participé.

Le 11 juin 2014, Bernard Rodenstein a envoyé une lettre ouverte au Président de la République :

À Monsieur François Hollande Président de la République

Colmar, le 11 juin 2014

Monsieur le Président de la République,
J'en appelle à votre sens de l'équité et de la considération identique pour tous les citoyens placés dans des situations semblables par faits de guerre !

Au moment où s'achèvent les grandes manifestations mémorielles du 70^e anniversaire du débarquement, en Normandie, des forces alliées intervenues pour la libération de notre pays, je tiens à vous remercier et à vous féliciter pour le caractère historique que vous avez su donner à cette commémoration, empreinte d'émotion et de force pour l'avenir.

En ma qualité de président de la Fédération nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre de la Seconde Guerre mondiale, j'ai été particulièrement sensible à trois situations individuelles qui me confortent dans la conviction qu'une grave injustice pèse sur beaucoup d'entre nos membres et qu'il est plus qu'urgent que vous demandiez au gouvernement d'y porter remède.

Lors de la cérémonie mettant à l'honneur les victimes civiles, au mémorial de CAEN, vous vous êtes entretenu pendant un court instant avec l'une de nos adhérentes, dont le père, a été abattu à bout portant par des soldats nazis, devant les yeux de sa femme. Laquelle a été, à son tour, torturée, fouettée et violée pour lui arracher des aveux qu'elle n'a pas faits. Ils l'ont laissée pour morte, pendant que leur enfant dormait. Des voisins les ont sauvées. Deux ans plus tard la mère a été tuée dans un bombardement. L'enfant a été orpheline de père et de mère et a connu une existence malheureuse.

Pouvez-vous considérer que ses parents et qu'elle-même n'ont pas été des victimes de la barbarie, voire de l'extrême barbarie nazie, au même titre que des déportés politiques ou des familles juives mortes dans des camps ?

Où se situe la différence dans l'horreur, susceptible de justifier le versement d'une rente mensuelle, à vie, pour les uns et pas pour cette femme ? Ni pour tous ceux et toutes celles qui ont connu des sorts identiques et dont la souffrance, depuis 70 ans, ne fait pas l'objet du même traitement spécifique que celui institué, par les deux décrets de 2000 et de 2004, pour deux « catégories particulières ».

La seconde interrogation est revenue en force dans mes perceptions de l'incompréhensible, voire de la scandaleuse discrimination officielle que notre État s'efforce de justifier, coûte que coûte, depuis la création de nos associations et fédérations : en revoyant hier au soir, sur France 3, les scènes d'horreur dans votre ville de Tulle, en Corrèze, lorsque les nazis ont pendu sur la voie publique, en représailles et pour terroriser les populations civiles, des dizaines de jeunes résistants.

Qui peut faire croire aux enfants de tels résistants qu'il est logique que soient indemnisés ceux d'entre eux dont les parents sont tombés sans pouvoir se défendre, puisque désarmés, et non ceux dont les pères ou les mères ont activement participé à la lutte contre les occupants nazis au péril de leur vie ?

Plus les arguments de l'État tentant de justifier l'injustifiable leur sont opposés plus la colère et l'indignation montent dans leurs rangs. Ils ressentent, à juste titre, qu'il y a deux poids et deux mesures et que certains sont tenus à l'écart dans un affreux mépris. Aucune « bonne parole » ne les convaincra du contraire. Et je partage leur écoeurement.

Troisième situation qui explique la révolte de beaucoup face à la position inflexible et profondément inégalitaire de l'État : **l'exclusion délibérée du périmètre de l'indemnisation des enfants de pères français, alsaciens et mosellans, incorporés de force et en masse dans l'armée nazie ou dans les Waffen SS.** 40 000 d'entre eux ont été tués dans des camps ou sur des champs de bataille où ils ont été traînés de force pour y servir de chair à canon, principalement sur le front de l'Est. **L'incorporation de force, en droit international est UN CRIME DE GUERRE.** Un acte donc, de barbarie voire d'extrême barbarie. Mais toutes les demandes des quelques milliers d'orphelins de ces jeunes hommes sacrifiés par les nazis sont rejetées systématiquement par vos services, Monsieur le Président. Leur souffrance particulière d'esclaves condamnés à endosser un uniforme ennemi sous la menace de représailles contre leurs familles est considérée comme une banalité de la guerre au regard des déportations autres. Nous sommes consternés et blessés dans le plus profond de nos êtres par un tel déni de justice et un tel cynisme !

Ces trois situations sont un condensé rapide de la colère qui gronde dans nos entrailles individuelles mais aussi au sein de nos associations et fédérations, sans compter les désaveux qui nous sont infligés par les dérobades des gouvernements successifs depuis les promesses formelles de l'ancien président de la république en Mai 2007 et depuis le dépôt de centaines de propositions de lois votées par tous les parlementaires, y compris par vous-même, Monsieur le Président, et par nombres de ministres actuels. (...)

Aujourd'hui, Monsieur le Président de la République, je veux vous supplier de nous donner satisfaction sur au moins un point : Madame Paola ZANETTI, députée de la Moselle, avait obtenu au Parlement, en novembre 2013 lors du vote de la loi de finances de 2014, le vote d'un amendement engageant le Gouvernement à déposer un rapport d'évaluation le 1^{er} juin de cette année. L'application des décrets de 2000 et de 2004 devait être analy-



sée. Un recensement du nombre des non indemnisés devait être effectué pour évaluer le coût éventuel et précis d'une généralisation de la mesure d'indemnisation car les chiffres les plus fantaisistes courent à ce sujet. La définition des critères utilisés pour la qualification de la barbarie nazie aurait dû être précisée.

J'ai appris que le Conseil Constitutionnel a censuré cet amendement !

Le Gouvernement établira-t-il néanmoins ce rapport tant indispensable et tant attendu. À quel-

le échéance verra-t-il le jour pour que de nouvelles négociations puissent être envisagées ?

Notre Fédération nationale est disposée à reconsidérer toutes les formes de reconnaissance et d'indemnisation envisageables sur la base de ce rapport espéré.

Vous le voyez, Monsieur le Président de la République, aucune commémoration ne suffira à effacer les problèmes qui sont, ou mal réglés ou pas réglés du tout.

Nous comptons sur votre désir de justice et d'équité pour permettre une reprise du dialogue sur cette question sensible de l'indemnisation de tous. Nous n'aurions jamais rien demandé si cette boîte de Pandore n'avait pas été ouverte à deux reprises par le passé, par deux gouvernements distincts et si de profondes inégalités n'avaient pas été ainsi générées.

Bernard Rodenstein

Président de la Fédération des Pupilles de la Nation (FPN) et Président d'honneur de l'Association des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre d'Alsace (APOGA).

Le 3 juillet 2014, le Conseil d'administration de notre Fédération s'est réuni à Paris. Le président Rodenstein a fait une proposition au Conseil, à savoir, adresser une demande à la Fédération Maginot de bien vouloir réunir les trois grandes associations d'orphelins : l'association des Fils de Tués, l'ANPNOGD et la FPN pour qu'enfin elles puissent, d'une seule et même voix, exprimer leurs revendications. Cette initiative a été

adoptée, à l'unanimité, par le Conseil d'administration.

C'est ainsi que très rapidement, les trois grandes associations d'Orphelins se sont retrouvées réunies autour d'une table, avec la Fédération Maginot. Elles ont rédigé ensemble une lettre qu'elles ont envoyée au Ministre des Anciens combattant, M. Kader Arif.

Le 30 juillet

Monsieur Kader ARIF
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants et de la mémoire
37 rue de Bellechasse
75700 PARIS

N. réf. : MG/AC/CK/1551.

Objet : Requête.

Paris, le 30 juillet 2014

Monsieur le ministre,

Les associations signataires se sont réunies, le mardi 29 juillet dernier, au siège de la Fédération nationale André Maginot (FNAM).

Elles vous demandent instamment, à nouveau, afin que soient traités, sur un pied d'égalité, tous les orphelins de guerre des Morts pour la France et les pupilles de la Nation civils et militaires de la Seconde guerre mondiale, que paraisse rapidement un décret

instituant une mesure de réparation pour tous ceux qui n'ont pas bénéficié des dispositions des décrets 2000-657 du 13 juillet 2000 et 2004-751 du 27 juillet 2004.

La douleur de ces orphelins reste entière, même 70 ans après, et il importe que cette discrimination cesse.

C'est un devoir moral de l'Etat de ne pas abandonner les enfants de ceux qui sont morts pour défendre la République et ses valeurs.

L'injustice créée par les décrets précités ne saurait perdurer plus longtemps.

Comptant sur votre implication, nous vous prions de croire, monsieur le ministre, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Association nationale des pupilles de la Nation, des orphelins de guerre ou du devoir



Le président,
André LEFEBVRE

Fédération des pupilles de la Nation



Le président,
Bernard RODENSTEIN

Les Fils des Morts pour la France



Le président,
Jean LAVIGNASSE

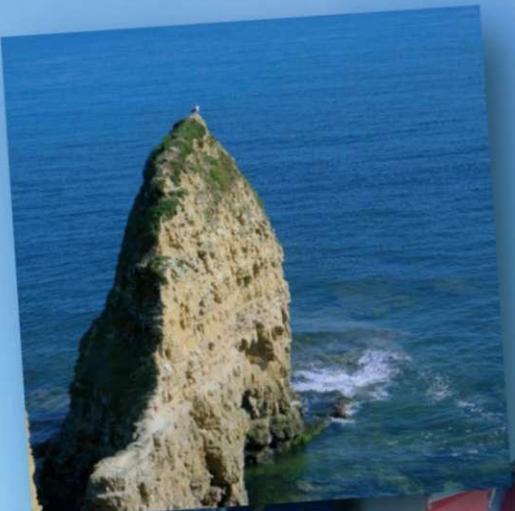
Fédération nationale André Maginot



Le président,
Maurice GAMBERT

Copies (pour information) :

- Monsieur Jean-Luc LE DRIAN, ministre de la défense.
- Monsieur le contrôleur général des armées Jean-Paul BODIN, secrétaire général pour l'administration (ministère de la défense).




 Congrès de la Fédération
 des Pupilles de la Nation

 Mémorial de Caen Le 14 mai



Le 10 septembre 2014, une nouvelle réunion a été organisée à l'Assemblée Nationale, avec Madame Paola Zanetti, député et rapporteure du budget des Anciens Combattants qui s'est engagée à suivre le dossier des orphelins et à présenter leurs revendications au Premier Ministre. Les associations d'orphelins ont fait des propositions concrètes au gouvernement, allant de la demande de la rente complète telle qu'elle est attribuée aux orphelins conformément aux textes de loi de 2000 et 2004, à la simple reconnaissance par

l'État de l'égalité des souffrances endurées.

Comme cela a été précisé à l'assemblée générale de Caen, les négociations ne portent que sur les bases des textes de 2000 et 2004, qui se rapportent exclusivement sur la Seconde Guerre mondiale.

Dernière minute

À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons le changement de ministre.



André Sauzer, porte-drapeau, à la commémoration de la Libération de Paris.

Assemblée générale en 2015

Elle se tiendra à Neuvy-sur-Barangeon, le mardi 22 septembre.

Prévisions : le conseil d'administration proposera une arrivée le lundi 21, une excursion le mercredi 23 et un départ le jeudi 24. Toutefois, les modalités définitives seront arrêtées à la fin de l'année 2014 et vous seront communiquées soit par une lettre de la Fédération, soit par un courrier de votre association locale.

Assemblée générale Caen, 14 mai 2014

Rapport financier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs, Bonjour à tous,

Je vous rends compte de la situation financière et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2013 qui apparaissent dans les comptes annuels de l'association joints au présent rapport. Du point de vue de la gestion financière, l'année 2013 s'est déroulée dans la continuité de l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Le résultat dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 5 244,50 € contre 6 544 € l'an dernier. La rareté des ressources financières nous impose une utilisation pragmatique et prudente de l'argent. Il vous est proposé d'affecter le résultat net à la réserve pour projet associatif qui sera ainsi portée à 22 505,65 €.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation se situent à hauteur de 26 157,30 € dont 10 736 € de rétrocession de cotisations encaissées et qui représentent la participation des associations départementales et régionales affiliées soit 1 342 adhérents à 8 €. On constate une baisse de 9,07 % représentant 134 adhérents en moins.

Nos ressources propres représentent 35 % du budget global de l'association. Car nous avons des bénévoles hyperactifs. Notre budget global est proche de 75 000 €, et une grosse partie est assurée gratuitement par les bénévoles.

Les charges d'exploitation sont à hauteur de 20 912,80 €. Il faut souligner que les Administrateurs ont renoncés au remboursement de leurs frais de déplacement pour un montant de 3 009,86 €.

Bilan

La situation financière présente des fonds propres pour 22 505,65 €. L'association n'a contacté aucun emprunt et vit par son autofinancement. Le solde d'endettement à court ou long terme est inexistant et notre indépendance financière est donc intacte.

D'autre part, il est à souligner que l'association n'a aucune dette, aucun passif et les frais engagés et les factures fournisseurs sont réglés au comptant.

Analyse financière

La situation de trésorerie présente un solde positif bancaire de 20 135,65 €. Les éléments financiers se présentent ainsi :

- le fonds de roulement est positif de 22 455,65 €,
- le besoin en fonds de roulement est de 2 320,00 €,
- la capacité d'autofinancement est positive de 5 244,50 € soit près de 6 mois de cotisations

Quant aux ratios financiers, ils présentent tous une position favorable.

SAHUGUET François
Trésorier général

KIRMANN Danielle
Trésorière adjointe

Témoignage

Jean-Pierre LAURENT

né le 9 mai 1939 à Saint-Nicolas-de-Pierrepont (Manche)

Ce 4 juillet 1944, j'ai cinq ans et deux mois. Je suis orphelin de guerre, mon père est reconnu « Mort pour la France ». Je deviens pupille de la nation.

Un soldat américain blanc cherche à violer l'employée de mes parents¹. Mon père ceinture le soldat et lui fait lâcher son arme. Pendant ce temps l'alerte est donnée et des femmes vont chercher des chefs responsables. Les supérieurs parlent américain avec le soldat, personne ne comprend. À un moment, le chef fait signe à tous de partir, en menaçant de son arme. Nous, les trois enfants, nous déguerpiissons. Le grand frère dans le jardin, moi et ma sœur, dans le cellier, derrière les tonneaux.

Notre père a relâché le soldat et s'est dirigé vers le cellier. Le soldat a repris son arme et a tiré plusieurs fois sur notre père, touchant également une femme qui sera blessée mortellement. Nous, les deux enfants, nous voyons les éclairs des ricochets de balles dans le cel-



Mes parents et mon grand frère, le jour de sa communion.

lier, et après la peur et le calme, nous découvrons notre papa ensanglanté sur le sol devant la porte, la cervelle éclatée sur le mur. D'autres papas sont morts loin des leurs. Je respecte la peine et aussi le manque pour leurs enfants.

Nous avons subi de surcroît le traumatisme et la peur de cet instant à jamais gravé dans notre mémoire. L'odeur de viande, d'abats, me sera insupportable, ainsi que la couleur rouge. Je fus hypersensible toute ma jeunesse. Je n'acceptais pas d'être mis en avant, d'être bien habillé, moi le « sans père ». À côté de mes camarades écoliers, je n'avais plus de papa. Malgré les facilités pour apprendre, je me renfermais, je refusais l'affection, je priais pour revoir mon papa. Notre vie est restée entachée par ce manque énorme. Nous sommes de ce petit peuple habitué à subir, sans rien réclamer. Nous avons fait le service militaire. Suite au test d'évaluation, l'armée m'a proposé pour l'École

¹ Pour ces mêmes faits, un soldat noir était pendu, un soldat blanc gracié.

d'Officiers. Ma timidité m'a fait refuser cette proposition, trop haute dans mon esprit.

Notre maman, pauvre, sur une toute petite ferme, s'est sacrifiée pour nous donner ce qu'elle a pu, car dans la campagne profonde du Cotentin, elle n'était pas au courant des aides dont nous aurions pu bénéficier en tant que pupilles. Et nous, nous ne devons pas parler, puisque les Américains étaient « normalement » nos libérateurs !

Mais quand notre France, dont le Gouvernement (notre père adoptif) décide de donner à certains de ses enfants une aide compensatrice, nous ne comprenons plus, il n'est pas juste.

La réponse faite à ma demande : il a été tué par un soldat américain. Sous entendu, tué par un soldat allemand, la demande était recevable. Nous répondre cela est horrible.

Avions-nous le choix ? La grande devise de notre peuple est « Liberté, égalité, fraternité ».

N'intéresserions-nous les hommes influents qu'au moment des élections ou quand il faut servir de « chair à canon » ?



Mon grand frère et ma sœur Geneviève.

Ce témoignage a été publié, avec d'autres, dans :
Orphelins de guerre, enfin des mots, tome 2.

FAIRE UN DON à la **FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION**

Vous pouvez contribuer à notre oeuvre en faisant un don à la Fédération.
Les dons aux œuvres ou organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant du versement dans la limite de 526 €. Pour les dons dépassant 526 €, la réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Association des Pupilles de la Nation Calvados

Secrétariat : 6, allée des Pinsons - 14123 FLEURY-SUR-ORNE - 02 31 84 47 29

Association des Pupilles de la Nation Centre-Sud-Ouest

Siège : Maison des Associations - 61 bis Rue Paul Doumer - 17200 ROYAN
Secrétariat : 1, rue des Cytises - 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER - 05 46 06 91 88

Association des Pupilles de la Nation des Pays de la Loire

12, rue Anatole de Monzie - 44200 NANTES - Tél. secrétariat : 02 40 31 55 36

Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre, d'Alsace (APOGA)

3, rue G. Stoffel - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE - 03 89 22 26 85

Association des Pupilles de la Nation Région Nord-Ouest

12, chemin du Château - 76240 BONSECOURS - 02 35 80 38 91

Association des Pupilles de la Nation Sud-Méditerranée (APN Sud)

2246, avenue du Brusac - 9 Pinède des Cros - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
04 94 34 00 54

Association des Pupilles de la Nation Vosges (APN 88)

62, ban Saint-Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre Essonne

10, rue des Vignes - 91590 BOISSY-LE-CUTTE - 01 64 57 65 45

Association des pupilles de la nation Nord-Est (APN NE)

15, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY - 03 26 42 26 64



FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION
affiliée à la Fédération nationale A. Maginot, groupement 252

Président : **Bernard Rodenstein**

18, rue Roosevelt - 68000 COLMAR - b.rod@free.fr

Secrétaire général : **Jean-Paul Kirmann**

62, Ban St Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

E-mail : federation.pupilles@free.fr

Site Internet : <http://federation.pupilles.free.fr>

Compte bancaire : CIC Fraize : 30087 33658 00020095801 91